

2, rue des Barons de Fleckenstein
BP 30019
67250 SOULTZ-SOUS-FORÊTS
Tél. : 03 88 80 40 42
mairie@soultzsousforets.com

ARRETE DU MAIRE N° 94/2026
PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de la Ville de Soultz-sous-Forêts,

- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes,
VU le Code de la Route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande de l'entreprise EUROVIA en date du 16 octobre 2026,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité à l'intérieur de l'agglomération,
CONSIDERANT la nécessité d'alterner la circulation dans la rue de Seltz à Soultz-sous-Forêts,

A R R E T E :

Article 1^{er} : En raison de travaux de remplacement de tampons sous la chaussée, la circulation de tous les véhicules sera alternée dans la rue de Seltz à Soultz-sous-Forêts du lundi 26 octobre 2026 au vendredi 30 octobre 2026.

Article 2 : Le stationnement et l'arrêt de tous les véhicules seront interdits sur toute la longueur du chantier excepté pour les véhicules affectés au chantier.

Article 3 : Toutes les dispositions seront prises pour laisser un passage pour la circulation piétonne.

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise Eurovia, qui veillera à assurer la sécurité sur le chantier.

Article 5 : Le non-respect des dispositions du présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet des Arrondissements de Haguenau - Wissembourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le responsable du Centre d'Entretien et d'Intervention de Wissembourg,
- Entreprise Eurovia,
- Archives Mairie.

Guy ALBOUI,
Adjoint au Maire de Soultz-sous-Forêts :

